

... des études ...  
Vu le rapport de Madame la Directrice de l'école  
Jules Ferry

Vu l'avis favorable de M. le Percepteur,  
Décide

— que par dérogation à la décision du Conseil Municipal du 9 Juin 1929 la cantine de l'école Jules Ferry continuera à fonctionner sous le régime en vigueur antérieurement à la décision précitée.

— que la Directrice se conformera aux décisions que M. le Receveur Municipal fera devoir proposer en ce qui concerne les versements.

Approuvé à l'unanimité.

05.8.1939 - 110  
- Travaux à l'abattoir municipal. M. Lanoie, rapporteur expose que l'étude d'un projet de construction d'un abattoir moderne demandant un temps relativement long, il est possible d'aménager les locaux existants afin de rendre leur exploitation plus rationnelle.

Les travaux comprennent notamment

— la transformation du local à veaux actuel en local pour bœufs, vaches et chevaux

— la construction d'un local pour les veaux le long du mur de clôture à droite.

— la transformation du local pour les porcs en local pour les veaux

Pour le local chevalin, il y a lieu de prévoir

— la pose de dents de loup sur une face du mur

— la pose de deux treuils dont un léger

— l'ouverture de deux fenêtres de ventilation

Dans la triperie, outre l'aménagement du courant force, il faut prévoir l'installation de deux bacs avec alimentation eau froide

La Commission demande également :

— la démolition de l'auvent situé à gauche de l'entrée,

— la pose d'un téléphone à fetons

— le goudronnage de la cour

L'ensemble des travaux est évalué à 1.637.000 fr et il est important de les entreprendre d'urgence.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis du rapporteur